QUESTIONS MINORITAIRES

REVUE MENSUELLE D'ETUDE ET D'INFORMATION

ANNEÉ X **MAI 1937** **N-o 1**

Le présent fascicule inaugure la dixième année d'existence de notre publication. Au seuil de cette nouvelle étape de notre activité nous nous proposons de travailler à resserrer les contacts qui nous unissent à nos abonnés et lecteurs.

Un des obstacles qui rendaient ces contacts difficiles était la longueur des intervalles s'écoulant entre la parution des fascicules successifs de notre revue. L'actualité des problèmes traités dans ces pages n'était pas sans en souffrir. Pour écarter cet obstacle nous avons décidé de modifier la formule même de la revue. Désormais, les fascicules seront réduits quant au volume, mais ils paraîtront à des intervalles mensuels réguliers.

L'abonnement annuel est réduit à 3 złotys en Pologne et à 5 złotys à l'étranger. L'abonnement jusqu'à la fin de 1937 est fixé proportionnellement à 2 złotys, en Pologne et à 3 zł. 50 gr. pour l'étranger, frais de port compris.

Comme par le passé, la reproduction et l'utilisation des articles et informations publiés dans notre revue est entièrement libre.

Varsovie, le 25 avril 1937.

La Rédaction et l'Administration
des „Questions Minoritaires".

LES PROBLÈMES DE L'EMIGRATION JUIVE

Les origines de l'émigration. C'est dans les anomalies de la structure professionnelle, sociale et démographique de la société juive qu'il convient de chercher les origines et les causes premières de l'émigration israélite. Ces anomalies laissent une empreinte ineffaçable et déterminent aussi bien l'orientation économique que la répartition territoriale des populations juives.

Examinons ce problème sous ses divers aspects. L'hypertrophie de l'élément d'intermédiaires et de petits artisans — déformatrice de la structure professionnelle de la population juive — a pour conséquence la concentration des Juifs dans les villes. Cette déformation peut se mesurer par la disproportion frappante entre le rôle économique d'un groupe restreint constitué par la finance et la haute bourgeoisie et la prépondérance écrasante d'un prolétariat économiquement faible.

Considérons maintenant la structure démographique. Ce qu'il y a d'anormal c'est la proportion très faible d'individus professionnellement actifs et un pourcentage trop élevé d'éléments passifs. Cet état de chose a pour corollaire des entreprises en nombre excessif, ne se maintenant qu'à grand'peine et ployant sous le fardeau des membres de la famille vivant à leurs frais.

Les directions de l'émigration. Ces traits caractéristiques de sa structure professionnelle, sociale, démographique et économique rendent la communauté juive particulièrement sensible à toutes les variations de la „conjoncture" et exercent une influence décisive sur le choix des pays d'émigration. Ce choix se porte, en règle générale, sur les territoires agricoles peu peuplés. Les émigrants juifs se dirigent de préférence vers les pays à civilisation jeune où le commerce et l'industrie sont insuffisamment développés. Quant aux éléments jouissant d'une meilleure situation de fortune, ils jettent leur dévolu sur les centres commerciaux ou les régions fortement industrialisées assurant, par les conditions de leur activité économique, des chances plus grandes de fournir aux immigrants des moyens de subsistance.

Les caractères économiques des pays d'émigration. A l'inverse des pays d'immigration les plus forts contingents d'émigrés sont fournis par les pays agricoles surpeuplés et peu avancés au point de vue du développement industriel, ainsi que par les régions gagnées par le mouvement de nationalisme économique et culturel. La tendance à éliminer le trop-plein de la population juive y est conditionnée soit par le surpeuplement agricole, qui va s'accentuant et qui détermine à son tour un ralentissement des affaires et une crise de mévente, soit par l'exiguité des marchés urbains consécutive à la sous-consommation. Dans les deux cas, la pression exercée par les contingents d'accroissement naturel de la population n'arrivant pas à s'employer sur le marché appauvrit la communauté, réduit sa ca-

pacité d'absorption et prépare la voie aux idéologies de nationalisme économique et culturel. Ce processus accentue d'autre part la pression économique exercée par les populations autochtones et les conduit à s'emparer de professions qui se trouvaient auparavant dans la sphère d'influence des Juifs. Ainsi l'élément juif est pris entre deux feux: d'une part la crise économique ou le nationalisme et d'autre part la pression démographique. Dans ces conditions sa situation devient intenable et il ne lui reste qu'une seule issue consistant à changer de milieu, s'est-à-dire à émigrer.

La composition professionnelle, sociale et démographique de l'élément juif reflète fidèlement les facteurs d'ordre social et économique sous l'effet desquels murissait le processus de l'émigration. Les émigrants se portent vers les pays d'outre-mer, ils s'y rendent avec leurs familles et sans esprit de retour. Ce sont en très grande majorité des négociants et des artisans.

L'émigration politique en Palestine se présente sous un aspect différent.

Le potentiel d'émigration de la population juive en Pologne. Déterminer ce potentiel n'est point chose aisée, faute de méthodes appropriées. Néanmoins une simple analyse des migrations intérieures de la population juive en Pologne orientale (à l'est du méridien de Varsovie) révèle une régression de l'élément juif dans plusieurs districts au cours des années 1921—1931; sur une large étendue de territoire cette régression a absorbé une forte fraction de l'accroissement naturel. L'afflux des Juifs n'a été enregistré que dans les régions dépeuplées à la suite de la guerre ou bien dans les districts et les villes constituant des centres d'activité commerciale d'une certaine importance. La distribution régionale du phénomène de régression de la population juive mérite de retenir l'attention. Elle s'observe soit dans les régions où le mouvement coopératif ukrainien a atteint un fort degré d'intensité, soit dans les provinces à populations stagnantes le long de la frontière polono-soviétique, soit enfin dans les districts gagnés par le mouvement nationaliste radical.

Ainsi les migrations intérieures de la population juive confirment la thèse énoncée au début de cette étude sur les origines économiques de ces mouvements migratoires et les liens étroits qui les rattachent à la contexture économique et sociale, aussi bien en ce qui concerne l'émigration que l'immigration intérieure.

Le potentiel de l'émigration à l'étranger est sans nul doute encore plus élévé. On en trouve la preuve dans les études faites, sur l'initiative de M. I. Bornstein, directeur du Bureau d'Economie et de Statistique près le Comité Central des caisses juives de crédit gratuit et de la productivisation de la population juive, dans un certain nombre de villes et bourgades de la Pologne centrale touchant le nombre de candidats à l'émigration.

Les résultats de cette étude justifient la conclusion qu'une mise de fonds destinée à pourvoir aux frais de déplacement de Juifs peu fortunés ou bien la

levée des obstacles suscités par les pays d'immigration auraient pour conséquence un exode de la population juive.

Quant aux restrictions d'immigration dont les effets économiques et démographiques sont assez connus pour nous dispenser de discuter ce problème, elles sont dues le plus souvent à des facteurs d'ordre économique ou national.

Aussi bien les gouvernements par excellence capitalistes que les gouvernements à tendances pro-ouvrières et socialistes, recourent, bien que pour des motifs différents, aux restrictions d'immigration en tant que mesures d'ordre économique. Les gouvernements des pays capitalistes y font appel au moment où le fléchissement général de l'activité économique succède aux années de bonne „conjoncture", c'est à dire aux époques où des offres massives de main d'oeuvre comportent le danger d'une radicalisation du prolétariat et de troubles sociaux consécutifs aux progrès du chômage. D'autre part les gouvernements à tendances socialistes se font un devoir de réglementer l'immigration pour consolider les conquêtes sociales et économiques de la classe ouvrière autochtone qui regarde d'un oeil peu favorable l'immigration exerçant une influence déprimante sur les salaires et, partant, sur le train de vie de la classe ouvrière.

Les considérations d'ordre national et culturel constituent l'autre motif prédominant des restrictions migratoires. Il y a notamment, à l'origine de celles-ci, la méfiance à l'égard des éléments réfractaires à l'assimilation et dont l'infiltration, par conséquent, est tenue pour nuisible, surtout dans les Etats jeunes en pleine organisation, et propre à retarder leur consolidation intérieure.

Mais, précisément, ces pays jeunes en formation se trouvent souvent dans une situation particulièrement difficile, voire même paradoxale, parce qu'ils voudraient, pour des raisons nationales et politiques, éviter d'accueillir des éléments allogènes dont l'apport, considéré sous l'aspect de l'évolution économique générale, doit être reconnu d'autre part comme particulièrement utile et désirable.

Les collisions d'intérêt de ce genre ne sont pas rares. Elles exercent une influence essentielle sur le développement de la politique d'immigration de bien des Etats et expliquent plus d'une attitude à première vue inexplicable.

Il est facile d'observer qu'à côté de facteurs d'ordre général qui poussent les Etats à réglementer l'immigration, il y a aussi des causes spéciales. Elles tiennent aux caractères propres des immigrants et donnent lieu, dans les pays d'immigration, à des réactions diverses selon que les particularités nationales des éléments étrangers sont envisagées avec faveur ou avec hostilité.

En ce qui concerne les Juifs, nous avons déjà constaté l'existence de restrictions d'immigration motivées par des considérations de structure professionnelle. Il y en a, d'autre part, qui sont conditionnées par le particularisme culturel si hautement affirmé par les Juifs eux-mêmes et qui se heurte, dans certains pays, à une réaction si puissante. L'opinion fortement répandue sur l'esprit anti-national et les penchants des Juifs

pour la subversion sociale, n'est pas sans seconder l'action des adversaires de l'immigration juive représentée comme un danger pour la sécurité intérieure et le régime politique de l'Etat d'immigration. Le standard de vie peu élevé de l'émigration juive n'est pas, d'autre part, de nature à leur faciliter l'accès des pays au train de vie plus prospère.

L'aversion de race est un sentiment dont l'influence n'est point négligeable pour favoriser l'introduction de restrictions d'immigration. Ce sentiment découle de l'aversion qu'inspire la conscience de la diversité culturelle. Il a aussi pour cause la misère des masses juives prolétarisées.

Voici notre conclusion. L'arrêt de l'immigration juive n'est pas seulement la conséquence de causes d'ordre général, mais aussi, et dans la même mesure, de causes spéciales découlant de particularités propres au caractère national; ces particularités peuvent ou bien exister réellement ou bien être attribuées à tort à l'élément juif.

Les remèdes. La connaissance exacte des causes de la réglementation du mouvement d'immigration est indispensable pour trouver les remèdes appropriés.

L'action des facteurs d'ordre général échappe à l'influence de l'individu ou même à celle d'une nation privée d'Etat; elle est en fonction aussi bien de la situation internationale que de la situation intérieure du pays d'immigration, elle dépend aussi des accords internationaux en vigueur. La levée toujours possible des restrictions migratoires par voie de conventions bilatérales ou multilatérales ne permet à aucun homme d'Etat clairvoyant de regarder les restrictions actuellement appliquées comme immuables et permanentes. Au contraire, on devrait les considérer comme des mesures temporaires susceptibles d'être modifiées dans l'avenir.

En se plaçant à ce point de vue pour apprécier les causes générales de la réglementation des courants d'immigration, il convient de veiller avec d'autant plus de soin sur la valeur et la qualité des éléments d'émigration. Ceux-ci, en effet, en cas de levée des restrictions d'immigration, devraient être sélectionnés de manière à donner satisfaction aux besoins du pays d'immigration.

Nous en venons ainsi à envisager les causes spéciales qui jouent un rôle particulièrement important dans l'émigration juive.

L'évolution des restrictions dont l'immigration juive est l'objet semble indiquer que ses causes déterminantes procèdent soit de motifs psychologiques (haine de race), soit de considérations de politique intérieure (structure professionnelle, standard de vie, particularisme culturel), soit enfin de raisons d'ordre idéologique (esprit ou activité subversifs); ajoutons que, fréquemment, les griefs justifiés se mêlent à d'autres, plus ou moins infondés. Mais l'effet étant identique, les uns comme les autres paralysant l'immigration, il est juste d'attribuer à ces tendances toute l'importance qu'elles méritent et de chercher à les contrecarrer. Si le mal est imputable réellement aux Juifs eux-mêmes une action constructive est indiquée pour le supprimer; lorsqu'il s'agit d'une mauvaise réputation indûment

attachée à la population juive, il suffira d'entreprendre une propagande consciente du but à atteindre et servie par des arguments irréfutables et habilement choisis.

Indépendamment du bien-fondé des griefs formulés contre les Juifs et abstraction faite de leur nature (psychologiques, politiques, idéologiques), la lutte contre ces griefs offre des chances de succès divers.

La lutte contre les objections d'ordre psychologique est vouée d'avance à l'échec. En effet, il n'est guère de remède efficace contre l'aversion de race lorsque ce sentiment est largement répandu dans les masses, et les méthodes d'action psychologiques n'offrent en l'occurrence qu'un champ d'application limité.

Parmi les objections dictées par des considérations de politique intérieure, il convient de retenir particulièrement les problèmes de la structure professionnelle anormale, du standard of living peu élevé et du particularisme culturel des Juifs.

La nécessité d'une réforme de la structure professionnelle juive figure aujourd'hui parmi les axiomes reconnus par les sphères dirigeantes de la société juive. Celles-ci ne sont pas en effet sans mesurer les conséquences déplorables d'une structure professionnelle unilatérale, qui freine l'émigration. Ce problème est un des soucis majeurs du sionisme lequel se sent incapable de se rendre maître de la terre en Palestine sans disposer d'une classe d'agriculteurs suffisamment forte. Le mot d'ordre de „productivisation" des masses juives a été adopté et est réalisé par toute une série d'organisations idéologiques juives.

Ce problème se rattache à celui du standard de vie. Aussi longtemps que la masse migratoire juive demeurera un ensemble d'individus faiblement différencié au point de vue professionnel, elle présentera un élément peu désirable et plus ardemment combattu qu'elle ne le serait si sa composition professionnelle était plus équilibrée. La différenciation est d'ailleurs l'attribut normal de l'émigration évoluée au point de vue culturel, à cause d'une proportion plus forte d'hommes cultivés et jouissant d'une meilleure situation de fortune.

Le particularisme culturel des Juifs et leur caractère national réfractaire à l'assimilation, constituent un problème spécial d'une extrême importance qui doit être examiné à part. On doit respecter dans toute leur étendue les droits de chaque nation à cultiver, développer et transmettre aux nouvelles générations son patrimoine culturel. Il est juste cependant de constater que l'indépendance de culture peut se manifester de différentes façons, soit dans le fond soit dans la forme, soit de deux manières à la fois, bien que pas nécessairement dans la même mesure. L'observation démontre qu'une certaine modernisation des formes de vie et des allures de la population juive (vêtement, tenue, langue) pourrait, dans certains cas, sans affecter en rien les questions de fond, contribuer pour une large part à désarmer la méfiance des pays d'immigration.

Comme on le voit les objections élevées par les pays d'immigration pour des raisons de politique intérieure sont partagées par une large fraction de la société juive éclairée consciente des dangers d'une structure professionnelle déformée, d'un train de vie trop bas et d'un particularisme trop nettement affirmé.

L'opinion présentant les Juifs comme un élément subversif et antinational dans son ensemble est injuste et porte atteinte au bon renom de la nation juive. Sans discuter l'origine de cette opinion et les facteurs ayant contribué à sa généralisation, il convient de constater la nécessité de réagir, d'une manière organisée, contre cette vue superficielle. C'est bien entendu aux Juifs eux-mêmes et à leurs organisations sociales, politiques et autres, qu'il appartient de choisir les formes les plus appropriées de cette réaction. Toutefois, il paraîtrait opportun de créer une institution spéciale chargée de protéger les Juifs contre les reproches infondés qui leur sont adressés et de démentir les faits qui leur sont injustement imputés. La cause juive et celle de l'émigration ne pourraient qu'y gagner.

Les observations que nous venons de formuler nous suggèrent la conclusion que les restrictions d'émigration existantes sont, pour une large part, la conséquence de causes inhérentes à l'élément juif lui-même; il n'est que de supprimer ces causes pour se rapprocher du but à atteindre en favorisant, dans une mesure importante, le mouvement d'émigration.

L'attitude et le rôle de l'Etat Polonais. De ce qui vient d'être dit il résulte clairement que, dans l'intérêt de la suppression des obstacles qui se mettent en travers de l'émigration juive, il importe que les Juifs eux-mêmes cherchent à se débarrasser de certaines particularités attachées à leur caractère national. Pour y parvenir il faut également gagner l'opinion mondiale à la cause de l'émigration juive prise dans son ensemble.

Dans l'action ainsi engagée il est facile de définir l'attitude et le rôle de l'Etat polonais qui, dans un intérêt réciproque bien compris, ne manquerait pas d'accueillir avec faveur et d'appuyer les initiatives juives dans ce sens.

Sur le plan international, les concours offerts à l'émigration juive peuvent se traduire par les mesures d'espèces suivantes:

1) interventions diplomatiques de caractère politique et commercial faites d'accord avec les directions des organismes juifs internationaux,

2) protection consulaire accordée aux Juifs citoyens polonais,

3) aide prodiguée directement aux organisations intéressées,

4) participation directe aux frais d'émigration dans le cadre des ressources financières disponibles.

L'action de l'Etat sur le plan intérieur pourrait prendre une plus grande ampleur. Elle pourrait revêtir notamment la forme d'une aide prodiguée

par l'Etat pour assurer la „productivisation" du matériel humain recruté en vue de l'émigration et sa préparation aux tâches qui l'attendent. L'Etat pourrait également offrir son concours soit aux organisations d'émigration, soit aux émigrants eux-mêmes, pris individuellement ou en groupes.

L'aide de l'Etat consisterait en premier lieu dans des mesures administratives concernant la délivrance des papiers d'identité, la liquidation des affaires des émigrants, les envois d'argent, etc. L'aide matérielle pourrait prendre la forme d'une participation de l'Etat aux frais d'expédition et de l'initiation des émigrants à des métiers productifs, elle pourrait consister également dans l'octroi de crédits d'établissements distribués dans le pays d'immigration (prêts à long et moyen terme pour l'achat de matériaux de construction, de machines agricoles importés de Pologne etc).

Malgré les difficultés financières avec lesquelles il est aux prises, l'Etat Polonais pourrait participer, dans une proportion à convenir, à la réalisation de l'émigration juive si un Fonds International d'Emigration Juive venait à être créé.

Une aide de la part du Fonds polonais du Travail ainsi que des établissements militaires et communaux (logement, bains, soins médicaux, matériel d'éducation physique) serait particulièrement efficace pour assurer aux émigrants une formation leur rendant accessibles des métiers productifs.

Le concours de l'Etat en ce qui concerne l'organisation peut se traduire par la mise à la disposition de l'émigration juive des installations nécessaires (hôtel d'émigration, assistance au cours du transport et pendant l'époque suivant immédiatement l'établissement etc).

D'une manière générale, l'Etat ne doit concourir que partiellement aux frais de l'émigration et des travaux préparatoires qu'elle comporte; d'autre part, son action ne doit embrasser que l'élément déjà recruté, soumis constamment à la surveillance médicale.

Quelles que seront à l'avenir les modalités de l'aide offerte par l'Etat polonais pour favoriser et organiser le courant d'émigration juive, la convergence d'intérêts en cause est évidente, ce qui promet une collaboration aussi utile que fructueuse.

Les perspectives de l'émigration juive sur le plan international. L'émigration juive contemporaine a le choix entre trois types d'Etats. Ce sont d'abord les pays hautement civilisés (p. ex. les Etats Unis d'Amérique) qui n'entrent pas en ligne de compte pour l'émigration temporaire ni à plus forte raison organisée. Ces pays se prêtent par contre à l'émigration individuelle d'émigrants venant rejoindre leurs parents. Les pays à civilisation en formation (Argentine, Brésil, Palestine) admettent, il est vrai, l'émigration massive, mais se défendent contre l'émigration organisée, et ce pour des motifs, déjà mentionnés plus haut, qui tiennent au sentiment national et aux considérations politiques ou bien qui s'inspirent de la préoccupation de ne pas laisser altérer la structure professionnelle du pays. La politique d'émigration de ces Etats peut s'écarter de cette

ligne générale sous l'effet du jeu des intérêts économiques et démographiques contradictoires. Ce sont les pays à civilisation arriérée, Madagascar, la Guyane, la Nouvelle Calédonie, l'Ile de la Réunion, dans une certaine mesure la Syrie, l'Australie, la Nouvelle Zélande, Cuba, Saint Domingue, les Etats de l'Amérique Centrale, etc, qui offrent des terrains d'immigration inexploités, soit à cause d'une pénétration insuffisante, soit par suite du manque de capitaux. Ces pays n'avaient jamais accueilli une population agricole juive à cause de la répugnance des Juifs pour les travaux du sol. La colonisation agricole juive échouait également par suite du manque d'idéalisme chez l'élément colonisateur.

Ainsi, la création d'un courant idéologique en faveur du mouvement territorialiste apparaît comme une des conditions du succès de l'émigration juive en dehors de la Palestine. Ce mouvement devrait se proposer pour but de créer des colonies d'établissement pour un Etat national palestinien.

Le vieux sionisme, s'il orientait dans ce sens le jeune mouvement territorialiste, s'en trouverait lui-même renforcé. Les deux courants seraient harmonisés une fois pour toutes et ouvriraient devant l'émigration de plus larges perspectives qu'elle n'en offre aujourd'hui.

Dr Wiktor Ormicki.

CHRONIQUE

Assemblée générale des membres de l'Institut pour l'Etude des Questions Minoritaires.

Le 17 mars 1937 s'est tenue l'Assemblée Générale des membres actifs de l'Institut pour l'Etude des Questions Minoritaires.

La séance a été ouverte par M. le professeur *Marcel Handelsman* qui a fait l'éloge funèbre des membres décédés de l'Institut, à savoir *Léon Wasilewski*, président, *Henryk Loewenherz*, vice-président, et K. *Gintowt-Dziewałtowski*.

Le secrétaire général de l'Institut M. *Stanisław Paprocki* a présenté le rapport de l'activité de l'Institut pour l'exercice 1936-37, et M-e W. *Łypacewicz* a donné le compte-rendu de la Commission de Revision; sur sa proposition l'Assemblée a donné décharge au Bureau.

Après discussion sur le rapport l'Assemblée a adopté le programme des travaux de l'Institut pour l'exercice 1937-38.

Le nouveau Bureau a été élu comme suit: M. le prof. *Ludwik Kolankowski* — président, MM. le prof. M. *Handelsman* et M. le prof. *St. Srokowski* — vice-présidents.

A l'issue de la séance une réception a eu lieu au cours de laquelle M. le dr *St. Cheliński* a fait une conférence sur „L'essence du nationalisme allemand".

*

La langue polonaise éliminée de l'église en Allemagne. Dans la partie allemande de la Haute Silésie la population polonaise est vivement inquiétée par la pression exercée sur les Polonais de confession catholique pour les amener à renoncer à leurs droits à l'église, et en premier lieu aux offices religieux célébrés en polonais. On signale des réunions publiques dans plusieurs localités

pour affirmer le droit à l'emploi de la langue polonaise dans les cérémonies religieuses et pour protester contre les atteintes portées par les Allemands à ce droit incontestable de la population polonaise.

*

Mort de Michał Drzymała. On annonce de Grabownie, en Poznanie, la mort d'un paysan polonais Wojciech Drzymała. En 1904 Drzymała, propriétaire d'un lopin de terre, voulut construire une maison. Le gouvernement prussien, qui menait alors une lutte sans merci contre l'élément polonais, et ne reculait pas devant l'expropriation des Polonais, refusa l'autorisation sollicitée, afin de forcer Drzymała à vendre sa terre à la Commission de Colonisation. Drzymała acheta alors aux Bohémiens une voiture à roulettes et y établit sa demeure. En dépit des amendes et de la peine de prison auxquels il fut condammé Drzymała tint bon et ne se laissa pas déloger de son patrimoine. Cette affaire eut à l'époque un grand retentissement et la voiture de Drzymała apparut comme le symbole de la lutte obstinée du paysan polonais, dans la partie de la Pologne annexée par la Prusse, pour le droit à la terre.

*

Dissolution de l'organisation nationale lusacienne. Les autorités allemandes ont dissous dernièrement l'organisation nationale des Serbes de Lusace la *Domovina*. Cette décision a été signifiée oralement le 18 mars 1937 au président de cette institution M. Paul Nedo par le Dr Sievert, préfet de Budziszyn. Elle est motivée par le refus de la Domovina d'accepter les statuts dans le texte proposé par le Dr Sievert.

La liquidation de la *Domovina* vient clore la période, longue de plus de deux ans, de la lutte des Serbes de Lusace pour la reconnnaissance formelle de leur nationalité au sein du Reich allemand.

La direction de la *Domovina* en appela de cette décision à M. Rudolf Hess, adjoint du chancelier Hitler.

*

Persécutions des Polonais en Lithuanie. Le journal officieux lithuanien „*Lietuvos Aidas*" nous apprend que les autorités lithuaniennes continuent leur action d'extermination dirigée contre les instituteurs polonais. M-lle H. Altkoczanis et M. J. Ibiański, domiciliés dans la commune de Giedrojcie, ont été l'objet de poursuites pour enseignement clandestin de la langue polonaise.

Il n'est pas hors de propos de rappeler les détails suivants touchant les représailles infligées aux Polonais en Lithuanie. Dans la seule commune de Giedrojcie, depuis 1935 jusqu'à ce jour, 9 instituteurs ont été déportés, 25 poursuivis en justice et condamnés, 25 autres personnes on été condamnés administrativement à des amendes de 25 à 250 lites ou à des peines d'emprisonnement de 5 jours à I mois. Il est à noter que les autorités ont fermé toutes les écoles polonaises de cette région.

*

La propagande antipolonaise lithuanienne. La légation lithuanienne à Londres se livre à une propagande des plus actives en cherchant à induire en erreur l'opinion publique au sujet du problème polono-lithuanien. Le 18 mars dernier la légation a fait publier dans le „*Manchester Guardian*" un communiqué attribuant à la Pologne la responsabilité pour l'absence de relations normales de voisinage entre la Pologne et la Lithuanie. Le communiqué fait silence et feint d'ignorer les efforts entrepris sans relâche par la Pologne depuis plus de dix ans et dictés par le

souci de voir la paix consolidée dans cette partie de l'Europe. La Pologne a suggéré bien des fois des propositions d'arrangement qui restèrent toutes sans réponse, alors que la Lithuanie n'observait pas les règles de la plus élémentaire loyauté qui devraient régir les relations de voisinage.

*

La chute de Paul Postychev. Les journaux sovietiques viennent d'annoncer, dans un bref communiqué, que *Paul Postychev* a été nommé premier secrétaire du comité provincial du Parti Communiste à Kouibychev (naguère Samara). Cette nomination à un poste qui n'est élevé qu'en apparence puisqu'il s'agit d'une petite province sans importance, est en réalité une dégradation et signifie la fin de la carrière politique de *Postychev,* qui plusieurs années durant, gouvernait presque autocratiquement l'Ukraine soviétique. Néanmoins on ne saurait considerer la chute de *Postychev* comme l'annonce d'un changement de la politique soviétique en Ukraine.

*

La semaine de l'école polonaise en Roumaine. L'association Scolaire Polonaise de Czerniowce (Cernauti) a organisé, du 11 au 18 avril, une semaine d'école polonaise en Roumanie. L'établissement central et les cercles de province de cette association au nombre de 30 ont organisé diverses manifestations à cette occasion. Notamment, une exposition a été inaugurée à Czerniowce illustrant l'activité et les travaux accomplis par l'école polonaise en Roumanie.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

1) I. Bornstein. — *Rzemiosło żydowskie w Polsce.* (L'artisanat juif en Pologne). Institut pour l'Etude des Quest. Min., Warszawa 1936, 189 p., 68 tables.

Cet ouvrage de l'économiste juif bien connu renferme une documentation abondante illustrant l'évolution et l'état actuel de l'artisanat juif en Pologne. Cette branche de l'économie nationale, d'une importance si vitale pour la population juive puisqu'elle fournit les moyens de subsistance à 1/3 de cette population, a été trop peu étudiée jusqu'à ce jour.

2) Lavo Čermelj. — *Life-and-Death Struggle of a national Minority (The Jougoslavs in Italy).* Jugoslav Union of Leagne of Nations Sociétiés. Ljubljana, 1936, 259 p.

Ce livre, publié par la Fédération Yougoslave des Associations pour la S. D. N., présente sous des couleurs sombres la situation de la minorité slave en Italie et les mesures discriminatoires dont elle est l'objet de la part de la politique fasciste.

3) Nathan Feinberg. — *Some problems of the Palestine mandate.* Tel Aviv. 1937. 125 p.

C'est un recueil d'articles publiés dans différentes revues et touchant le mandat sur la Palestine et le sionisme. L'auteur a cru utile de publier ces articles en anglais, réunis en un volume,précisément à l'heure actuelle, au moment des troubles de Palestine, pour rappeler au grand public les bases juridiques des postulats sionistes. Les différents articles traitent des sujets suivants: la situation de la nation juive à la conférence de la paix du point de vue juridique, les projets touchant le Conseil Législatif de Palestine, la nationalité palestinienne, l'attitude du sionisme à l'égard des postulats de la création d'une représentation juive près la S. D. N. etc.

4) Abraham G. Duker. — *The situation of the Jews in Poland.* American Jewish Congress. New York, 1936, 31 p.

L'auteur cherche à donner une description concise de la situation des Juifs en Pologne, tant au point de vue économique que juridique et social. Malheureusement la brouchure pêche par un certain nombre d'erreurs importantes et présente sous un faux jour la situation de la minorité juive en Pologne.

5) Richard Mai. — *Auslanddeutsche Quellenkunde 1924—1933*. Weid-mansche Buchhandlung. Berlin, 1936, 504 p.

Ce grand recueil bibliographique répertorie les nombreux ouvrages concernant les Allemands de l'étranger, non seulement en Europe mais aussi dans les autres parties du monde.

6) Melchior Wańkowicz. — *Na tropach Smętka.* (Sur les traces de Smętek). Instytut Wydawniczy „Biblioteka Polska". Warszawa, 1936 r., 345 p.

Ce reportage pittoresque sur la Prusse Orientale, d'une grande valeur littéraire, jette une lumière intéressante sur le problème des nationalités en Prusse Orientale. L'auteur a su donner une analyse pénétrante et subtile de l'âme des Mazoures polonais de Prusse Orientale et de l'évolution qu'elle subit. L'ouvrage contient des données statistiques et est accompagné de plusieurs cartes.

7) Alec Golodetz, Cyril Q. Henriques. — *Report on possibilities of Jewish settlement in Ecuador*, London 1936, 116 p.

Cet ouvrage contient, succinctement exposé, un ensemble de renseignements sur la vie économique de l'Equateur. Les auteurs, en s'aidant d'études économiques et de l'observation, cherchent à répondre à la question de savoir s'il existe des possibilités d'établissements d'immigrants juifs en Equateur. La réponse est positive.

8) Janusz Woliński. — *Polska i kościół prawosławny.* (La Pologne et l'Eglise Orthodoxe). Zakład Narodowy im. Ossolińskich. Lwów, 1936, 150 p.

Un précis de l'histoire de l'église orthodoxe en Pologne, ouvrage susceptible de rendre service aux personnes adonnées à l'étude des problèmes minoritaires dans les provinces orientales de la Pologne.

9) Piotr Włodarski. — *Zagadnienie narodowościowe w Polsce Odrodzonej.* (La question des nationalités en Pologne Restaurée). Myśl Polska. Warszawa, 1936, 54 p.

Cette petite brochure n'est pas seulement un guide précieux pour quiconque veut s'initier aux problèmes minoritaires de la Pologne d'aujourd'hui, elle contient aussi des indications touchant la politique polonaise dans ce domaine.

10) Władysław Studnicki. — *Sprawa polsko-żydowska.* (Le problème polono-juif). J. Zawadzki. Wilno, 1936, 123 p.

Le publiciste polonais bien connu étudie le problème juif en Pologne et se prononce en faveur de la solution de ce problème par l'émigration.

Editeur: Institut pour l'Etude des Questions Minoritaires—Warszawa, Królewska 7

Redacteur: JAN RDUŁTOWSKI.

Drukarnia Techniczna, Sp. Akc., Warszawa, Czackiego 3/5, tel. 614-67 i 277-98.